DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Objet :

14.04.0055
Fonds en faveur des actions contribuant au lien social et au mieux vivre (ex Fonds Associatif Local)

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **30 avril 2014**

Compte rendu affiché le **07 mai 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **24 avril 2014**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Marie-Emmanuelle SYRE**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Katouar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Marie-France VIEUX-MARCAUD, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Pierre DUSSURGEY, Yvan MARGUE à Marie-Emmanuelle SYRE, Jacques ARCHER à Fatma FARTAS, Christine JACOB à Régis DUVERT, Virginie COMTE à Stéphane BERTIN, Saïd YAHIAOUI à Dorra HANNACHI.

Membres absents excusés :

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 07 MAI 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES (6)

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Le Fonds en faveur des actions contribuant au lien social et au mieux vivre est destiné à soutenir financièrement les projets des associations dans les champs de l'animation et de l'insertion sociale s'inscrivant dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Il existe depuis 1997 sur la commune de Vaulx-en-Velin. Il a mis en place un partenariat entre la Ville, l'Etat et d'autres structures pouvant être intéressées par les projets financés – Région, Département, CAF.

Les projets sont présentés en commission locale réunie à l'initiative de la Ville et regroupant tous les partenaires. Le Fonds régit selon les règles de l'annualité budgétaire peut être abondé selon les besoins par les partenaires.

Traditionnellement gérés par l'Etat, les fonds sont depuis 2008 versés directement à la Ville de Vaulx-en-Velin qui est chargée de les reverser aux associations.

En 2014, la commune de Vaulx-en-Velin et l'ACSE souhaitent abonder ce Fonds à hauteur de 30 000 € que la Ville encaissera et qui seront reversés directement aux associations dont le projet sera subventionné au regard de la décision prise par la Commission.

En conséquence, je vous propose :

- D'autoriser Madame la Maire à demander les subventions précitées à l'ACSE ;
- De dire que les recettes, 30 000 € et les dépenses 30 000 € seront exécutées sur l'exercice 2014.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve le présent rapport ;

- Autorise Madame la Maire à demander les subventions précitées à l'ACSE ;

- Dit que les recettes, 30 000 € et les dépenses 30 000 € seront exécutées sur l'exercice 2014.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)